

BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI LE GOUVERNEUR

D1/868 /2024

Bujumbura, le 25 mars 2024

Aux Organismes Encadreurs ou Initiateurs des Groupements de types SILC, AVEC, VICOBA, VSLA, Tontines et autres exerçant des activités similaires

Objet: Votre enregistrement et celui des groupements de types SILC, AVEC, VICOBA, VSLA, tontines autres exerçant des activités similaires sous votre encadrement à la BRB

Mesdames/Messieurs,

En vertu du Règlement n° 001/2018 relatif aux activités de microfinance, de la Circulaire n°14 relative à l'enregistrement et au fonctionnement des Groupements Financiers Communautaires (GFC) et des membres de leurs Comités de gestion et du Communiqué de la BRB du 04 mars 2024, la Banque de la République du Burundi voudrait porter à votre connaissance ce qui suit :

- 1. Vous êtes tenus de vous faire enregistrer à la BRB en tant qu'organismes encadreurs ou initiateurs des groupements de types SILC, AVEC, VICOBA, VSLA, tontines selon le format en annexe 1 à la présente;
- 2. Vous êtes tenus de dresser une liste de groupements de types SILC, AVEC, VICOBA, VSLA, tontines sous votre encadrement et de la déposer à la BRB, selon le format en annexe 2 à la présente;
- 3. Vous devrez donner à la BRB, au plus tard, les 31 juillet et 31 janvier de chaque année, des rapports semestriels et annuels sur les activités des groupements de types SILC, AVEC, VICOBA, VSLA, tontines autres exerçant des activités similaires sous votre encadrement, selon le format en annexe 3 à la présente;
- 4. Vous êtes tenus de faire un suivi régulier desdits groupements sous votre encadrement et de veiller à ce que ceux-ci ne s'adonnent à des activités illégales.

Un délai de trois (3) mois, à partir de la date de signature de la présente, vous est donné pour vous faire enregistrer ainsi que les groupements de types SILC, AVEC, VICOBA, VSLA, tontines sous votre encadrement à la BRB.

9

A toutes fins utiles, veuillez contacter le Service Microfinance, Tel 22 20 40 10 pour les **modalités de mise** en œuvre de votre enregistrement et celui des groupements de types SILC, AVEC, VICOBA, VSLA, tontines sous votre encadrement.

Veuillez agréer, Mesdames/Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Edouard Normand BIGESDAKO

Gouverneur

Gouverneur.-



- Annexe 1 : Liste des éléments requis pour l'enregistrement des organismes encadreurs ou initiateurs des groupements de types SILC, AVEC, VICOBA, VSLA, tontines et autres exerçant les activités similaires
 - Lettre, adressée à Monsieur le Gouverneur de la banque de la République du Burundi, de demande d'enregistrement en tant qu'organisme encadreur ou initiateur de groupements de types SILC, AVEC, VICOBA, VSLA, tontines, et autres exerçant des activités similaires;
 - 2. Dénomination sociale de l'organisme encadreur;
 - 3. Adresse du siège social de l'organisme encadreur;
 - 4. Adresse où l'activité est exercée pour le compte de l'organisme si elle est différente du siège social ;
 - 5. Identification des personnes responsables de l'organisme encadreur ou initiateur des groupements ;
 - 6. Activité principale de l'organisme;
 - 7. Copie de la convention ou accords signés avec le Gouvernement du Burundi lui autorisant d'exercer cette activité au Burundi :
- 8. Statuts et le Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) type régissant les SILC, AVEC, VICOBA, VSLA, tontines, etc. sous l'encadrement de l'organisme encadreur;
- 9. Tout autre élément pouvant justifier l'identification de l'organisme encadreur ou initiateur des groupements.

ANNEXE 2 : FORMAT DE PRESENTATION DES GROUPEMENTS DE TYPES SILC, AVEC, VICOBA, VSLA ET AUTRES EXERCANT LES ACTIVITES SIMILAIRES SOUS ENCADREMENT

Nom de l'organisme encadreur ou initiateur :

Adresse physique:

Téléphone :

Courriel : N° d'enregistrement :

Liste des groupements de types SILC, AVEC, VICOBA, VSLA, tontines et autres exerçant les activités similaires sous

			\top	7		_	Т	T	$\overline{}$	η-		т	_	_	7		_	_	
	Colline/Ouartier																		
	Zone																		-
	Commune			4				1											
	Province								1 (3)										
Nom et adresse	du représentant du groupement																		
Date de	création du groupement																		
N° de l'acte de reconnaissance de	ıtive																		
Ž	du groupement l'autorité					3													
To so N	groupement																		
	ء ع	<u>'</u>	7 6	0	4	5	9	7	00	6	15	2	111	12	13	14	15	16	17

ANNEXE 3 : FORMAT DE REPORTING SUR LES ACTIVITES DES GROUPEMENTS DE TYPES SILC, AVEC, VICOBA, VSLA ET AUTRES EXERCANT LES **ACTIVITES SIMILAIRES**

Nom de l'organisme encadreur ou initiateur:

Adresse physique:

Téléphone:

N° d'enregistrement:

Exercice:

Rapport semestriel /annuel sur les activités des groupements de types SILC, AVEC, VICOBA, VSLA, tontines et autres exerçant les activités similaires

	Effectif total																	
Crédits par sexe		Formmo							:									
Crédits		Homme																
	Total																	
Cotisations par sexe		Femme																
Cotisati		Homme Femme																
Sexe		Femme																
Se		Homme	1															
	Effectif des membres						:											
	Localisation / Commune																	
Š		groupement																
	Nom du Groupement																	
		Š	1	2	3	4	5	9	7	8	6	10	11	12	13	14	15	16